

- 1. Raccordement de prises.** Vous ne pouvez raccorder qu'un seul téléviseur, récepteur FM ou câble, par prise. Si vous ne respectez pas cette exigence, nous pourrions, en plus de tout autre droit et recours, récupérer tous les frais nécessaires pour rendre l'utilisation de vos services conforme et légale.
- 2. Licence de musique de fond.** Depuis 1^{er} juillet 2015, nous avons obtenu pour tous nos clients des licences de SOCAN et Ré:Sonne pour (i) les prestations en public et (ii) les

communications avec le public par télécommunication en lien avec la musique de fond incluse dans les services sonores payants que nous vous fournissons. Cette représentation ne s'applique pas à la musique de fond que vous pourriez utiliser ou obtenir d'une source alternative, telle que l'utilisation d'autres sources de musique enregistrée ou les prestations en direct.

Dernière mise à jour : le 14 octobre 2021